

Crise : les aides aux entreprises seront resserrées

Ce lundi 30 août, les entreprises connaîtront les nouvelles aides financières dont elles pourront bénéficier. En attendant ces annonces, une chose est certaine : la mansuétude dont elles ont pu bénéficier au début de la pandémie est révolue.

Temps de lecture : minute

30 août 2021

Du quoi qu'il en coûte au cousu main. Les aides de l'Etat pour les entreprises vont être resserrées alors que 240 milliards d'euros depuis mars 2020, dont un tiers de subventions et deux tiers de prêts, a indiqué lundi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire. "*Nous sommes passés ausur mesure, nous continuerons à soutenir ceux qui en ont besoin*" , a assuré mercredi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire à l'occasion de la Rencontre des entrepreneurs de France du Medef.

On devrait en savoir plus ce lundi 30 août sur le maintien de quelques aides ciblées pour les entreprises en difficultés., après une réunion à Bercy à laquelle sont conviés les organisations patronales interprofessionnelles (Medef, CPME, U2P), les représentants des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, des salles de sport, de l'évènementiel, du tourisme et des parcs à thèmes, secteurs qui souffrent le plus de la crise économique. La Banque de France a d'ailleurs noté que les défaillances d'entreprises diminuaient dans tous les secteurs, à la fin du mois de juillet.

Les entreprises de ces secteurs peuvent encore percevoir jusqu'à fin août le fonds de solidarité, quoique de manière dégressive. Sont aussi invités à Bercy les représentants des fédérations du commerce, alors que les

grands centres commerciaux soumis au pass sanitaire ont subi des pertes de chiffre d'affaires contrairement à leurs concurrents non bridés par cette contrainte.

160 milliards de prêts aux entreprises

L'argent donné "*aux entreprises ou aux salariés pour protéger le pouvoir d'achat, c'est 80 milliards d'euros*" , a déclaré le ministre sur France Inter avant cette réunion à Bercy. "*A cela s'ajoutent des prêts, mais c'est des prêts, ça n'a rien à voir, économiquement, avec des subventions, de l'ordre de 160 milliards d'euros, les prêts garantis par l'État, plus d'autres formes de prêt*" , a ajouté Bruno Le Maire.

L'avenir du fonds d'aide, qui a coûté près 35 milliards d'euros depuis mars 2020 et bénéficié à plus de deux millions d'entreprises, sera sur la table ainsi que le niveau de l'indemnisation du chômage partiel dans les secteurs les plus touchés par la crise, actuellement majoré également jusqu'à fin août. Par ailleurs, les exonérations de charges se sont élevées à 10 milliards d'euros. Depuis le début de la crise sanitaire, plus de 685 000 de prêts garantis par l'Etat (PGE) ont été accordés pour un montant de 139,3 milliards d'euros, selon le ministère de l'Economie. Il y a quelques jours, le gouvernement a déjà annoncé que le dispositif "coûts fixes" d'aide aux entreprises durement affectées par l'épidémie de Covid-19 était étendu aux jeunes sociétés créées depuis 2019, jusque-là écartées.

Une première réunion avec l'ensemble de ces acteurs le matin en présence de Bruno Le Maire et ses homologues du Travail Elisabeth Borne, des PME Alain Griset et du Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne. L'après-midi, le monde de la Culture, dont des représentants du cinéma et du spectacle vivant, seront reçus séparément par le ministre de l'Economie et sa collègue de la Culture Roselyne Bachelot.



À lire aussi

Après la crise, la pénurie de main d'oeuvre pourrait faire augmenter les salaires

Le pass sanitaire "*a un impact économique*" notamment sur les centres commerciaux qui y sont soumis avec des chutes de fréquentation entre 20% et 40%, et même de 50% pour les cinémas, a estimé cette semaine à la Rencontre des entrepreneurs de France (REF) le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux.

Les représentants des PME approuvent

Pour autant, cette organisation patronale approuve la fin du "*quoi qu'il en coûte*", tout comme la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). "*Un entrepreneur est fait pour vivre de ses clients, pas des aides*", a déclaré à l'AFP son président François Asselin, pour lequel il faudra dorénavant que le gouvernement fasse du "*cousu main*" pour ceux qui ont réellement besoin. "*S'il y a des décisions prises que vous ne maîtrisez pas et qui impactent directement l'activité de votre entreprise, il est tout à fait normal que vous soyez soutenu*" tant que l'activité n'est pas

repartie "de manière durable" , selon lui. François Asselin ajoute que "le plus important, c'est de maintenir l'activité", laquelle était selon la Banque de France revenue en juillet entre 98,5% et 99% de son niveau d'avant-crise.



À lire aussi

Covid-19 : le télétravail par demi-groupes serait la meilleure stratégie sanitaire

Pour décider du maintien des aides, "*il faut croiser secteurs et territoires*", explique Pierre Goguet, le président de CCI France, l'organisation nationale des chambres de commerce et d'industrie. Les hôtels étaient par exemple bien remplis dans beaucoup de régions cet été, "*mais si vous prenez Paris, dont l'hôtellerie vit des clientèles étrangères, le remplissage est de 40%*" et seuls 30% des pèlerins sont revenus à Lourdes qui est "*la seconde ville hôtelière de France*" , souligne Pierre Goguet. Il souligne la capacité des CCI à distribuer les aides, comme elles l'ont déjà fait avec celles accordées aux commerces ruraux multi-activité.

Les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs font pour leur part état d'un niveau de reprise inégal et certains demandent la

réactivation du fonds de solidarité pour tous les secteurs. Un plan de soutien avec des mesures pérennes pour les indépendants, en préparation depuis plusieurs mois, devrait être présenté par le gouvernement courant septembre, a-t-on appris du ministère des PME.

Au printemps, on apprenait le plan de relance de 100 milliards d'euros, outil pour relancer l'économie, n'avait été utilisé qu'au tiers, mais que le gouvernement était près d'ores et déjà à rajouté 20 milliards d'euros en 2021.

Article écrit par Maddyne avec AFP